

**LAFARGE CEMENTS SA**  
**Société anonyme au capital de 524 073 390 dirhams**  
**Siège social : 6, route de Mekka – Quartier les Crêtes - Casablanca**  
**Registre de Commerce Casablanca N° 40 779**

---

***Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle  
devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014***

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2014, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les états de synthèse dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites sont effectuées dans les délais et formes requis par la loi et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous rappelons que notre société contrôle à ce jour directement, la société dite « Lafarge Cementos », dont elle détient 98,26% du capital.

Elle est contrôlée quant à elle par la Holding dite Lafarge Maroc SAS, qui en détient 69,42% du capital et dont les actionnaires sont, à concurrence de 50% chacun, Lafarge Cementos SAU et le groupe SNI.

## ***1. Les résultats***

### ***1.1. Les comptes consolidés***

Le périmètre consolidé de la société Lafarge Ciments comprend l'ensemble des activités Ciments, Bétons, Granulats et Chaux.

- Le chiffre d'affaires s'établit à 4 935 MDH contre 5 050 MDH en 2013 (-2,3%).
- Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'établit à 2 432 MDH contre 2 532 MDH en 2013 (-4,0%).
- Le résultat d'exploitation courant s'établit à 2 046 MDH contre 2 137 MDH en 2013 (-4,3%).
- Le résultat net consolidé s'établit à 1 316 MDH contre 1 400 MDH en 2013 (-6,0%).

## **1.2. Les résultats de l'activité Ciment**

A fin décembre 2014, la demande nationale en ciment a atteint 14 060 KT enregistrant ainsi une baisse de 5,4% par rapport à l'année précédente.

Les ventes de Lafarge Maroc s'établissent à 4 912 KT, en baisse de 6,3% par rapport à 2013, soit -331 KT.

La part de marché de Lafarge Maroc a atteint 34,9% contre 35,3% en 2013.

Le résultat d'exploitation de l'activité cimentière est quasi en ligne par rapport à l'exercice précédent (+0,3%) du fait des facteurs suivants :

- ✓ Amélioration du prix moyen de vente suite à la baisse des ristournes et à la hausse des prix appliquée sur les ventes en sac à partir du 16 mai 2014.
- ✓ Révision à la baisse des prix de sous traitance carrière et des emballages.
- ✓ Baisse des frais fixes des usines.
- ✓ Baisse des amortissements suite à la fin de l'amortissement de la ligne 1 de Tétouan.

Ces éléments sont atténués par :

- ✓ La baisse des volumes de ciment gris de 6,3% par rapport à 2013, suivant la tendance baissière du marché (-5,4%).
- ✓ L'évolution défavorable du prix du petcoke, de l'électricité suite à l'augmentation des tarifs l'ONEE et des frais généraux sociaux.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de l'activité cimentière se présente comme suit :

- Le chiffre d'affaires analytique est passé de 4 457 MDH à 4 417 MDH en 2014, soit une baisse de 0,9% par rapport à 2013.
- Le RBE de l'activité cimentière s'établit à 2 429 MDH contre 2 507 MDH pour l'exercice précédent (-3,1%).
- Le résultat d'exploitation enregistre une progression de 0,3% : 1 930 MDH contre 1 923 MDH en 2013.

Le résultat net enregistre l'impact de la contribution pour l'appui à la cohésion sociale pour Lafarge Maroc et ses filiales d'un montant de 52,5 MDH.

## **1.3. Les comptes sociaux de Lafarge Ciments**

Après fusion des activités ciment, béton et granulats en juin 2014, les résultats sociaux de Lafarge Ciments se présentent comme suit :

- Le chiffre d'affaires passe de 4 252 MDH à 4 596 MDH en 2014 (+8,1%).
- Le RBE s'établit à 2 203 MDH, en baisse de 2,7% par rapport à l'exercice précédent.
- Le Résultat d'exploitation enregistre une hausse de 0,3 % : 1 729 MDH contre 1 724 MDH en 2013.
- Le résultat net s'établit à 1 413 MDH contre 1 392 MDH en 2013 (+1,5%).

Le résultat exceptionnel (hors amortissements dérogatoires) s'établit à -70,2 MDH et comprend notamment l'impact de la contribution à la cohésion sociale pour un montant global de 28,8 MDH et les indemnités de départ du personnel.

Le Conseil d'Administration de la société Lafarge Ciments a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle la distribution d'un dividende ordinaire de 66 dirhams par action.

#### **1.4. Lafarge Cementos**

Le résultat d'exploitation 2014 de Lafarge Cementos est en retrait de 4,0% (-8,1 MDH) du fait notamment de :

- ✓ la baisse des volumes vendus de ciment gris de 3,5% par rapport à 2013, partiellement atténuée par l'amélioration des prix de vente de +1,8%.
- ✓ un effet de déstockage de ciment et de clinker en fin d'année.

Le résultat non courant de Lafarge Cementos est de +42,5 MDH. Il est impacté par la plus value de cession des titres Lafarge Bétons dans le cadre de la fusion des activités ciment, béton et granulats (+46,8 MDH) et par la contribution à la cohésion sociale (-3,6 MDH).

- Le chiffre d'affaires s'établit à 482 MDH contre 492 MDH en 2013 (-1,9%).
- Le RBE s'établit à 236 MDH contre 244 MDH en 2013 (-3,3%).
- Le résultat d'exploitation s'établit à 196 MDH contre 204 MDH en 2013 (-4,0%).
- Le résultat net s'établit à 177 MDH vs 147 MDH en 2013 (+20%).

#### **1.5. Les autres activités**

##### **1.5.1. Activité Bétons**

En 2014, le résultat d'exploitation de l'activité béton a enregistré une baisse par rapport à 2013, expliquée par les facteurs suivants :

- ✓ Forte baisse du marché avec le ralentissement, voire l'arrêt de certains chantiers mobiles, et un fort retrait des ventes sur l'ensemble du réseau, en particulier sur le bassin de Casablanca caractérisé par l'entrée de plusieurs acteurs indépendants.
- ✓ Hausse des frais généraux, et principalement des provisions pour créances douteuses.

Ces éléments ont été partiellement atténués par l'amélioration de la marge sur matières premières avec un gain sur le second semestre dû à la Taxe Spéciale sur le Ciment après la fusion des activités.

- Le chiffre d'affaires s'établit à 548 MDH contre 674 MDH en 2013 (-18,6%).
- Le RBE s'établit à 5,3 MDH contre 19 MDH en 2013.
- Le résultat d'exploitation s'établit à -9,6 MDH contre 3,7 MDH en 2013.

### **1.5.2. Activité Granulats**

En 2014, les ventes de Granulats ont été en hausse de 5,9% suite notamment au maintien des ventes de la carrière de Gravel et au redémarrage de la carrière de Tifelt, qui avait été arrêté en 2013 suite à un problème d'autorisation concernant le contrat nous liant au titulaire du permis d'exploitation.

- Le chiffre d'affaires s'établit à 54,1 MDH contre 48,7 MDH en 2013 (+11%).
- Le RBE s'établit à 4,1 MDH contre 2,3 MDH en 2013.
- Le résultat d'exploitation est de -0,1 MDH contre -2,4 MDH en 2013.

## **2. Perspectives et investissements**

Pour l'année 2015, Lafarge anticipe une demande nationale en ciment stable par rapport à 2014 et renforce sa stratégie d'exportation vers l'Afrique de l'Ouest.

Lafarge poursuit son programme de développement avec notamment, le projet de la nouvelle cimenterie du sud, l'installation de nouvelles centrales à bétons, la construction de plates-formes pour la valorisation de déchets ménagers et l'introduction de nouvelles solutions constructives et de nouveaux produits pour mieux satisfaire ses clients.

## **3. Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les états de synthèse de la société Lafarge Ciments pour l'exercice clos le 31.12.2014 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 4 596 329 930,09 dirhams contre 4 251 873 435,91 dirhams en 2013;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 881 295 710,00 dirhams contre 2 547 457 492,92 dirhams au titre de l'exercice précédent;

- Le résultat d'exploitation s'est élevé à 1 729 096 163,66 dirhams contre 1 723 956 918,68 dirhams au titre de l'exercice précédent ;
- Compte tenu d'un résultat financier de 154 570 653,53 dirhams contre 114 507 687,84 dirhams pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt au 31.12.14 était de 1 883 666 817,19 dirhams contre 1 838 464 606,52 dirhams au titre de l'exercice précédent ;
- Après déduction de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 563 614 272,00 dirhams contre 557 233 041,00 dirhams pour l'exercice précédent, l'exercice clos le 31.12.2014 se traduit par un bénéfice net de 1 413 012 845,27 dirhams contre 1 392 272 111,35 dirhams au titre de l'exercice précédent.
- Enfin, et conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°2-12-170 du 12 juillet 2012 (pris en application de la loi 32-10 sur les délais de paiement), la décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs se présente comme suit au 31 décembre 2014 :

**Annexe : Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs**

	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
31/12/2013	533 485 966,96	498 644 978,52	23 877 919,33	1 233 360,40	455 110,99	9 274 597,72
31/12/2014	671 307 192,43	608 302 495,47	13 815 565,30	5 335 428,73	3 433 209,47	40 420 493,46

Si ces comptes ont votre agrément, nous vous proposons :

Dans **une première résolution** de bien vouloir approuver les états de synthèse (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31.12.2014 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 1 413 012 845,27 dirhams et de donner aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2014 et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mission au titre dudit exercice.

Dans **une deuxième résolution**, de bien vouloir approuver :

- La reconduction du contrat d'assistance technique et de gestion conclu entre Lafarge Maroc et Lafarge Ciments le 23 décembre 1998, ladite convention prévoyant le versement d'une redevance par Lafarge Ciments à Lafarge Maroc de 2% du chiffre d'affaires.
- La reconduction de la convention de gestion de trésorerie conclue en date du 31 mars 2002 entre Lafarge Ciments et ses filiales, dont Lafarge Ciments est le centralisateur, afin de mettre en commun l'ensemble des disponibilités financières pour favoriser une gestion optimale du recours au crédit et du placement des excédents de trésorerie pour l'ensemble des participants.

- La reconduction de la convention de gestion de trésorerie qui a été signée en date du 30 septembre 2009 entre Lafarge Maroc et la SNI. Celle-ci a défini les conditions et les modalités selon lesquelles SNI et Lafarge Maroc s'accordent des avances réciproques. Ladite convention prévoit également que les avances effectuées par l'une des parties peuvent intervenir avec des sociétés contrôlées directement ou indirectement par l'autre partie.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Dans une **troisième résolution**, de répartir les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

	<b>Dirhams</b>
<b><i>Bénéfice net de l'exercice 2014</i></b>	1 413 012 845,27
Réserves facultatives	8 466 995,88
Prime de fusion distribuable	44 824 917,60
<b>Total à affecter</b>	<b>1 466 304 758,75</b>
<b>Dividendes</b>	<b>1 152 961 458,00</b>
66 DH x 17 469 113 actions	
<i>Solde à affecter au compte 'réserves facultatives'</i>	313 343 300,75

Si vous approuvez ce projet de répartition, le dividende ordinaire par action serait de 66 dirhams au titre de l'exercice 2014 et pourrait être mis en paiement à compter du 26 mai 2015.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Année 2012 (au titre de l'année 2011), un dividende ordinaire de 1 152 961 458.00 dirhams, soit 66 dirhams par action, auquel s'ajoute un dividende exceptionnel pour un montant global de 373 839 018,20 dirhams soit 21,4 dirhams par action, soit un total de **87,4 dirhams par action**.
- Année 2013 (au titre de l'année 2012), un dividende ordinaire de 1 152 961 458.00 dirhams, soit **66 dirhams par action**.
- Année 2014 (au titre de l'année 2013), un dividende ordinaire de 1 152 961 458.00 dirhams, soit 66 dirhams par action, auquel s'ajoute un dividende exceptionnel pour un montant global de 331 913 147 dirhams soit 19 dirhams par action, soit un total de **85 dirhams par action**.

Votre Conseil vous propose, dans une **quatrième résolution** de fixer à 2 200 000,00 dirhams, le montant brut global alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2014. Ce montant reste inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Dans une **cinquième résolution**, votre Conseil d'Administration vous propose de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés, faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé Lafarge Ciments de 1 315 613 513,23 dirhams.

Dans une **sixième résolution**, votre Conseil d'Administration vous demande de prendre acte de la démission de Monsieur Hassan Bouhemou de ses fonctions d'administrateur, intervenue le 30 septembre 2014, de lui consentir quitus entier et définitif de sa gestion au titre de l'exercice écoulé et de ratifier la cooptation en remplacement en qualité d'administrateur, par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 11 décembre 2014, de Monsieur Hassan Ouriagli, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Dans une **septième résolution**, votre conseil d'administration vous demande de prendre acte de la démission de Monsieur Michel Rose en qualité de représentant permanent de la société administrateur, Lafarge SA, et ce avec effet au 8 octobre 2014 et de prendre acte de la désignation en remplacement en qualité de représentant permanent de la société administrateur, Lafarge SA, de Monsieur José Antonio Primo, constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 11 décembre 2014, pour la durée restant à courir du mandat de Lafarge SA, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Dans une **huitième résolution**, de prendre acte de la démission de Monsieur Mohamed Lamrani de ses fonctions d'administrateur, intervenue le 10 février 2015 et de lui consentir quitus entier et définitif de sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Dans une **neuvième résolution**, votre Conseil d'Administration vous demande de constater en tant que de besoin que le Conseil d'administration de votre société est désormais composé comme suit :

- Monsieur Mohamed Kabbaj
- Monsieur Christian Herrault
- Monsieur Hassan Ouriagli
- Monsieur Jean-Marie Schmitz
- Monsieur Saâd Sebbar
- Monsieur Aymane Taud
- La Banque Islamique de Développement, représentée par Monsieur Abderrahmane El Medkouri,
- La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par Monsieur Omar Lahlou,
- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, représentée par Monsieur Khalid Cheddadi
- Lafarge représentée par Monsieur José Antonio Primo

Le mandat de ces administrateurs arrivera à expiration à la date de l'Assemblée Générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leurs missions.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Casablanca, le 13 mars 2015

Pour le Conseil d'Administration

M. Mohamed Kabbaj

Président du Conseil d'Administration

